



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9770^e séance

Jeudi 31 octobre 2024, à midi

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Algérie	M. Bendjama
Chine	M. Dai Bing
Équateur	M. Montalvo Sosa
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Meyer
Guyana	M ^{me} Benn
Japon	M. Mikanagi
Malte	M. De Bono Sant Cassia
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Sierra Leone	M. George
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič

Ordre du jour

La situation en Libye

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à midi.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

La Présidente : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2024/793, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Albanie, Brésil, Chine, Équateur, France, Gabon, Ghana, Japon, Malte, Mozambique, Fédération de Russie, Suisse, Émirats arabes unis, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

La Présidente : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2755 (2024).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de l'adoption aujourd'hui de la résolution 2755 (2024), qui renouvelle le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). Nous tenons à remercier nos collègues membres du Conseil pour leur engagement constructif dans les négociations.

La Libye a besoin d'un accord politique à long terme pour apporter la paix, la stabilité et la prospérité que les Libyens méritent. Cette résolution envoie un message important réaffirmant l'engagement du Conseil à soutenir le peuple libyen et à continuer d'appuyer un processus politique inclusif menant à des élections libres et régulières et à un État unifié. L'ONU continuera à jouer un rôle essentiel dans le soutien de ce processus.

La résolution adoptée aujourd'hui souligne également la nécessité d'utiliser les ressources naturelles de

la Libye pour le bien-être du peuple libyen. Je réitère les appels lancés par le Royaume-Uni à toutes les parties pour qu'elles s'abstiennent de mener des actions unilatérales qui sapent la confiance et renforcent les divisions. Et j'insiste sur l'appel que nous lançons aux dirigeants libyens pour qu'ils participent au processus politique dans un esprit de compromis et dans l'intérêt supérieur du peuple libyen.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour remercier la Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général, M^{me} Koury, pour son dynamisme et son engagement en Libye et pour rappeler notre soutien au Secrétaire général, dans ses efforts pour nommer un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale dès que possible, afin d'aider la MANUL à poursuivre l'exécution de son mandat.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de donner cette explication de vote commune au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Sierra Leone et mon pays, le Mozambique, et du Guyana.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité et le Guyana souhaitent exprimer leur gratitude au Royaume-Uni pour le rôle central qu'il a joué en proposant la résolution visant à renouveler le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL). L'examen attentif de nos priorités a été primordial, et nous apprécions que ces priorités soient reflétées dans le texte dont nous sommes saisis. Nous avons voté pour la résolution 2755 (2024) afin de démontrer notre soutien ferme au rôle crucial de la MANUL en Libye. Nous soulignons l'importance de préserver l'unité et la solidarité du Conseil, en particulier à ce stade critique de la situation en Libye. Notre engagement collectif à soutenir la souveraineté, l'indépendance, l'intégrité territoriale et l'unité nationale de la Libye est d'une importance capitale. Nous nous félicitons que le Conseil de sécurité ait réaffirmé sa position en faveur du respect de ces principes et de la nécessité de s'abstenir de toute ingérence extérieure en Libye. Il est de notre responsabilité de nous tenir fermement aux côtés du peuple libyen alors qu'il traverse cette période difficile.

Nous sommes attachés à la stabilité de la Libye. Nous pensons que la présence continue de la MANUL est essentielle pour faciliter la tenue d'élections présidentielle et législatives inclusives, un dialogue national et la réconciliation. Dans ce contexte, nous considérons que la nomination rapide d'un nouveau représentant spécial ou d'une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général est essentielle pour atteindre cet objectif. Elle

assurerait la continuité et un leadership efficace en appui au processus de paix en Libye.

Conformément à notre soutien indéfectible au renouvellement du mandat de la MANUL, nous avons plaidé, au cours des négociations, en faveur d'une période de renouvellement standard et simple de 12 mois. Cela assurerait la stabilité et la prévisibilité et renforcerait l'efficacité du travail de la MANUL. Les trois membres africains du Conseil et le Guyana estiment que proroger le mandat pour une période plus longue renforcerait la capacité de la Mission à soutenir les processus politique et de paix en Libye.

Toutefois, à la lumière des opinions et des préoccupations exprimées au cours des négociations et afin de maintenir l'unité et la cohésion du Conseil dans son soutien à la MANUL, les trois membres africains du Conseil et le Guyana ont fait preuve de suffisamment de souplesse en acceptant la proposition reflétée dans la résolution qui vient d'être adoptée. À cet égard, nous prenons note de la prolongation automatique ultérieure pour neuf mois supplémentaires, sous réserve de la nomination d'un représentant spécial ou d'une représentante spéciale du Secrétaire général. C'est pourquoi nous demandons instamment aux membres du Conseil de manifester leur soutien à la stabilité de la Libye en acceptant un mandat ordinaire à l'expiration du mandat actuel, en tenant compte de l'examen stratégique qui doit être présenté par le Secrétaire général.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana sont favorables à un processus dirigé et contrôlé par la Libye, aligné sur les efforts internationaux. Nous préconisons donc d'adopter un libellé plus ferme à l'appui d'élections et d'un référendum en Libye. Nous estimons que donner au peuple libyen la possibilité de s'exprimer par le biais de dispositions référendaires peut permettre de briser utilement l'impasse et de faire avancer le processus politique. Cela permettra également de donner la priorité à ses aspirations à la paix et à la stabilité. Le peuple libyen a le droit de décider de son destin, de choisir ses dirigeants et de gérer ses richesses et ses ressources. Il doit pouvoir façonner son avenir, comme l'a dit le Président du Conseil présidentiel de Libye dans son allocution devant l'Assemblée générale en septembre 2024 (voir A/79/PV.9).

En outre, nous nous félicitons de l'appel lancé à tous les États Membres leur demandant de respecter pleinement la décision relative à l'embargo sur les armes. Tous les États doivent s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'exacerber le conflit et les divisions en Libye. Cela suppose également le retrait rapide de la Libye

de l'ensemble des forces étrangères, des combattants étrangers et des mercenaires, afin de créer un environnement propice aux progrès sur les plans politique et de la sécurité.

Pour terminer, nous réaffirmons notre soutien à un processus électoral efficace et crédible, sous-tendu par un cadre constitutionnel et juridique solide, condition nécessaire à la paix, à la stabilité et au développement de la Libye.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La situation politique en Libye reste complexe, et les parties libyennes sont toujours divisées s'agissant de la transition politique et de l'unification des institutions de l'État. C'est pourquoi la Chine a voté pour la résolution 2755 (2024), qui proroge le mandat de Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), et elle invite la Mission à poursuivre ses efforts de médiation afin d'aider les parties libyennes à surmonter leurs divergences politiques, à dégager un consensus politique et à sortir de l'impasse politique le plus rapidement possible.

Grâce à des efforts soutenus et conjoints, les membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur des questions telles que la durée de la période de prorogation du mandat. La Chine se félicite de l'attitude constructive des parties concernées. Il convient de noter que durant les consultations, de nombreux membres ont exprimé, à des degrés divers, leur préoccupation quant à la vacance de longue date du poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye. La résolution qui vient d'être adoptée appelle à la nomination dès que possible d'un nouveau représentant spécial ou d'une nouvelle représentante spéciale. La Chine espère que l'ONU accélérera le processus de sélection et de nomination, en tenant pleinement compte des vues des pays concernés et des principales parties prenantes, afin que la MANUL puisse mieux s'acquitter de toutes ses tâches.

Dans le même temps, la Chine est favorable, en principe, à un examen stratégique de la MANUL, comme le prescrit la résolution. Nous espérons que l'ONU adhérera aux principes d'objectivité, de transparence et de pragmatisme dans la conduite de cet examen et qu'elle présentera des recommandations pratiques qui permettront à la MANUL d'ajuster et d'optimiser sa présence en Libye, en fonction des ressources financières et humaines existantes, et d'améliorer son efficacité dans la mise en œuvre de son mandat.

M. Mikanagi (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon félicite le Royaume-Uni des efforts qu'il a faits, en sa

qualité de rédacteur, pour nous conduire à l'adoption à l'unanimité de la résolution 2755 (2024), qui proroge de trois mois supplémentaires le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), lequel sera automatiquement prorogé de neuf mois, si un représentant spécial ou une représentante spéciale du Secrétaire général pour la Libye a été nommé d'ici là. Le Japon se félicite également des échanges constructifs entre les membres du Conseil pour trouver la meilleure manière de renforcer les moyens d'action de la Mission.

Le Japon a voté pour la résolution, étant donné le rôle crucial que la MANUL continue de jouer en soutenant et en facilitant le processus politique inclusif dirigé et contrôlé par les Libyens, qui renouvellera la légitimité des institutions libyennes et ouvrira la voie à la paix et à la stabilité en Libye et dans la région.

Dans ce contexte, durant les négociations, le Japon, ainsi que la grande majorité des membres du Conseil, était clairement favorable à un renouvellement de 12 mois du mandat, afin de permettre à la Mission de s'acquitter pleinement et sans heurts de son mandat en cette période critique pour la Libye. Le Japon regrette donc que la résolution adoptée aujourd'hui ne prolonge le mandat que de trois mois, ce qui pourrait nuire aux activités menées par la Mission sur le terrain, même si ce renouvellement est assorti d'une prorogation automatique conditionnelle. Le Japon souligne qu'il est urgent que les membres du Conseil s'unissent pour renforcer les moyens d'action de la Mission.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer le plein appui du Japon à la Mission. Le Japon invite les parties prenantes libyennes et les autres États Membres à se joindre à nous pour soutenir l'action de la Mission afin que la Libye puisse mener à bien sa transition politique.

Pour terminer, je réaffirme l'engagement indéfectible de mon pays envers le peuple libyen. En tant qu'État Membre responsable, le Japon est prêt à contribuer aux efforts de l'Organisation pour soutenir la Libye, même après la fin de notre mandat actuel au Conseil de sécurité.

M^{me} Evstigneeva (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie a voté pour la résolution 2755 (2024), déposée par le Royaume-Uni, sur le renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) pour une durée de trois mois.

L'argument déterminant qui a motivé notre décision est que la prolongation ultérieure du mandat pour neuf mois, comme indiqué dans le document, n'aura lieu qu'à condition que le Secrétaire général nomme un représentant

spécial ou une représentante spéciale pour la Libye et chef ou cheffe de la MANUL d'ici au 31 janvier 2025.

Nous partageons le point de vue de nos collègues selon lequel l'ONU joue un rôle de premier plan dans la configuration des efforts de médiation en Libye, la MANUL en étant l'élément clef. Cependant, la période de transition de la Mission prend malheureusement plus de temps que prévu, ce qui, en l'absence depuis avril d'un négociateur en chef des Nations Unies nommé par le Conseil de sécurité, limite les outils dont dispose la MANUL pour soutenir le dialogue libyen, et complique l'examen des questions urgentes liées au règlement de la situation en Libye.

Compte tenu de la période extrêmement longue de dualité du pouvoir dans l'ancienne Jamahiriya, tout retard supplémentaire est inacceptable. Cette situation risque de pousser le pays au bord du gouffre, au-delà duquel se profile la reprise potentielle du conflit armé. Notre position de principe en faveur de la nomination, le plus tôt possible, du Chef de la Mission, est motivée uniquement par notre volonté de préserver une mobilisation efficace de l'ONU aux fins d'un règlement en Libye. Plus l'incertitude actuelle persiste, plus l'enchevêtrement des problèmes dans le pays s'aggrave. Ces circonstances ne sont pas de nature à encourager les parties libyennes à œuvrer constructivement à l'unification du pays et de ses institutions publiques.

Nous attendons du Secrétaire général qu'il soumette rapidement à l'examen du Conseil de sécurité un candidat ou une candidate acceptable et crédible au poste de Représentant spécial pour la Libye et Chef de la MANUL. Cette candidature doit être approuvée par les principales parties prenantes libyennes et les principaux acteurs régionaux. La Mission a besoin d'un dirigeant ou d'une dirigeante qui jouisse d'une véritable confiance de la part de toutes les parties. Nous sommes convaincus que le Secrétaire général prendra au sérieux le message émanant de la résolution adoptée par les membres du Conseil aujourd'hui.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier le Royaume-Uni de l'ouverture et de la souplesse avec lesquelles il a conduit les négociations sur la résolution 2755 (2024), qui vient d'être adoptée à l'unanimité.

Les États-Unis se félicitent du renouvellement du mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), mais nous regrettons que les négociations n'aient pas abouti au mandat d'un an que nous avions appelé de nos vœux au cours de la séance du 15 octobre,

et auquel la grande majorité des membres du Conseil est favorable. L'intransigeance de la Russie au cours des négociations est la seule raison pour laquelle nous ne disposons pas d'un mandat direct d'un an qui renforce la capacité de la MANUL d'aider la Libye à avancer sur la voie de la stabilité et d'une paix inclusive, et nous ne pouvons que spéculer sur les motivations qui poussent la Russie à entraver cette mission cruciale.

La MANUL est un partenaire clef en Libye, étant donné qu'elle a négocié l'accord qui a permis de régler la crise de la direction de la Banque centrale de Libye. Le rétablissement du processus politique requiert le même type de compromis. Comme nous l'avons vu en 2022, le fait de réexaminer le mandat après quelques mois seulement ralentit les progrès de la MANUL concernant ses projets à long terme visant à élaborer des solutions durables aux problèmes de la Libye. Cette année encore, le Royaume-Uni a assumé la fonction difficile de rédacteur, et les échanges menés par ce pays ont donné lieu à des ajouts importants.

Cette résolution comprend en effet un nouveau dispositif qui prorogera automatiquement le mandat de la MANUL de neuf mois supplémentaires si un nouveau représentant spécial ou une nouvelle représentante spéciale du Secrétaire général est nommé avant le 31 janvier 2025.

Les États-Unis sont convaincus que le Secrétaire général nommera à ce poste une personne compétente qui travaillera dans l'intérêt du peuple libyen. En effet, nous croyons savoir qu'il y avait un candidat qualifié qui aurait pu être nommé plus tôt cette année. En attendant que le poste soit pourvu à titre permanent, le Conseil doit continuer d'appuyer pleinement la direction actuelle de la MANUL et les efforts qu'elle déploie pour ouvrir la voie, dans les plus brefs délais, à la tenue d'élections libres et régulières, dans le cadre d'un processus dirigé par les Libyens. Pour ce faire, le Conseil doit envoyer un message clair selon lequel un renouvellement à court terme ne signifie pas que les auteurs de troubles peuvent se retrancher derrière le statu quo, voire pire. C'est pourquoi nous sommes très favorables au libellé de la résolution et de la dernière déclaration à la presse en date du Conseil (SC/15804), qui va dans ce sens.

Alors que la Russie nous a malheureusement obligés à choisir entre une résolution imparfaite et l'absence de résolution, l'adoption de cette résolution aujourd'hui garantit que la MANUL continuera d'œuvrer au nom du peuple libyen en vue de lui assurer l'avenir meilleur qu'il mérite.

La séance est levée à 12 h 20.